

Consignes sécurité – Rentrée 2022

Plan Vigipirate

(niveau : Sécurité Renforcé Risque Attentat)



1. L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte.
2. Un contrôle visuel des sacs peut être effectué.
3. L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée.
4. Une attention particulière est portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les établissements scolaires.
5. Aux abords de l'établissement, il faut éviter, dans la mesure du possible, les attroupements qui exposent leurs membres à une menace d'attaque directe.

Si un évènement justifie le déclenchement d'un PPMS

PPMS Risques-Majeurs

1 – APPEL DES SECOURS

18 (pompiers) / **112** (Numéro d'urgence européen)

2- APPEL DIRECTION ACADEMIQUE

DASEN(cabinet) 05 17 84 01 39
 et/ou **IEN de Circonscription**
 (1^{er} degré)

PPMS Attentat-Intrusion

1 – APPEL DES SECOURS

17 (Police/Gend)/ **112** (Numéro d'urgence européen)

114 

2- APPEL NUMERO D'URGENCE ACADEMIQUE

RECTORAT 05 16 52 63 09

Il est impératif d'avertir l'institution lorsque survient ce type d'incident.
En premier lieu, contacter l'IA- DASEN et/ou l'inspecteur(trice) de circonscription.
Ensuite et si vous n'avez pas pu joindre l'un des deux interlocuteurs, contacter le SG (05 17 84 01 36), l'EMS (06 38 42 41 31 / 06 38 42 45 94) ou le conseiller de prévention (06 11 25 10 29)

Calendrier des exercices de sécurité à réaliser au cours de l'année

PPMS

(3 exercices obligatoires)

1 exercice PPMS
« Attentat-Intrusion »
obligatoire

Avant les congés d'automne

Puis 2 exercices PPMS au choix

Mises à jour et envois impératifs de chaque PPMS avant les congés d'automne

Evacuation - Incendie

(2 exercices à minima)

1 exercice
d'évacuation-
incendie obligatoire

Dans le mois qui suit la rentrée

Puis le 2nd avant la fin de l'année scolaire

Après chaque exercice, renseigner l'application « Exercice Incendie-PPMS 16 »